

**Amendement N°1 déposé par le groupe Mont Saint Aignan Autrement  
sur la délibération n° 2013-02-01 du conseil municipal du 15 février 2013 portant adoption du budget 2013.**

Date de dépôt de l'amendement : 13/02/2013

Déposé par : Stéphanie TALEB-TRANCHARD, Conseillère municipale du groupe Mont Saint Aignan Autrement.

**Exposé des motifs :**

La ferme des Bouillons, située sur le site du Bel Event classé en zone AU au PLU, a été rachetée en février 2012 par la société immobilière Immochan. Un permis de démolir lui a été délivré le 27 juillet 2012.

La ferme est actuellement occupée par une association constituée pour préserver la ferme contre la destruction.

**Considérant**

- le contexte de pression foncière croissante sur le secteur et sur l'ensemble du territoire de la commune,
  - les perspectives d'augmentation importante d'offre de logements publics et privés sur la commune,
  - l'intérêt pour la ville, de préserver la ferme de Bouillons au titre de son caractère patrimonial archéologique et architectural normand reconnu, et d'y favoriser le maintien d'une activité agricole,
- ⇒ La ville souhaite engager une étude préalable à la révision du PLU, afin de déterminer les évolutions nécessaires des orientations d'aménagement contenues dans le PADD, du règlement et du zonage, répondant aux enjeux du développement durable déclinés dans le cadre de la procédure du SCOT. Les crédits sont inscrits au budget 2013 à cet effet.

**Amendement soumis au vote du conseil municipal :**

Concernant la délibération n° 2013-02-01 portant adoption du budget primitif 2013 du budget principal, il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification suivante dans le rapport de présentation transmis :

Au chapitre 011- Charges à caractère général- 1-1 faire de Mont Saint Aignan une ville durable, solidaire, agréable à vivre- A) actions en faveur de l'environnement, de l'embellissement des espaces publics et de l'entretien des bâtiments communaux, est ajoutée la phrase suivante, après le second paragraphe relatif aux aires de jeux: « **Par ailleurs, des crédits nécessaires à la réalisation d'une étude préalable à la révision du PLU sont prévus en 2013 (pour un montant d'environ 30 000 €)**».

---

**Amendement N°2 déposé par le groupe Mont Saint Aignan Autrement  
sur la délibération n° 2013-02-01 du conseil municipal du 15 février 2013 portant adoption du budget 2013.**

Date de dépôt de l'amendement : 13/02/2013

Déposé par : Stéphanie TALEB-TRANCHARD, Conseillère municipale du groupe Mont Saint Aignan Autrement.

**Exposé des motifs :**

La ferme des Bouillons, située sur le site du Bel Event classé en zone AU au PLU, a été rachetée en février 2012 par la société immobilière Immochan. Un permis de démolir lui a été délivré le 27 juillet 2012.

La ferme est actuellement occupée par une association constituée pour préserver la ferme contre la destruction.

**Considérant**

- le contexte de pression foncière croissante sur le secteur et sur l'ensemble du territoire de la commune,
  - les perspectives d'augmentation importante d'offre de logements publics et privés sur la commune,
  - l'intérêt pour la ville, de préserver la ferme de Bouillons au titre de son caractère patrimonial archéologique et architectural normand reconnu, et d'y favoriser le maintien d'une activité agricole,
- ⇒ La ville souhaite se porter acquéreur de la ferme et du terrain des bouillons. Elle engagera rapidement en ce sens toutes démarches vers l'actuel propriétaire. Une provision correspondant aux frais de portage par l'EPFN (à hauteur de 2% du montant du prix d'acquisition) est inscrite à cet effet à budget 2013.

**Amendement soumis au vote du conseil municipal :**

Concernant la délibération n° 2013-02-01 portant adoption du budget primitif 2013 du budget principal, il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification suivante dans le rapport de présentation transmis :

Au chapitre 011- Charges à caractère général- 1-2 Les dépenses d'administration générale – Affaires juridiques, administratives et économiques- est ajoutée la phrase suivante, après le premier paragraphe relatif aux frais d'assurance et de contentieux : « **Une provision correspondant aux frais de portage par l'EPFN pour l'acquisition de la ferme des Bouillons (d'environ 2% du montant du prix d'acquisition) est inscrite en 2013**».